

Compte rendu du Conseil d'administration du 5 novembre 2007

Présents :

Au titre des membres fondateurs

Ecole des ponts : Philippe Courtier, Armel de la Bourdonnaye

ESIEE-Paris : Dominique Perrin

Université Paris-Est Marne la Vallée : Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol

Université Paris 12 Val de Marne : Simone Bonnafous, Suzanne Pontier, Luc Hittinger

LCPC : Jacques Roudier représenté par Olivier Coussy

Au titre des personnalités qualifiées :

Bernard Decomps, Yves Lichtenberger

Au titre des membres associés :

Ecole d'Architecture Ville et Territoire : Philippe Geffre

Pôle VMD : Thierry Delarbre

CSTB :

Au titre des invités permanents :

le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement, représenté par Régine Bréhier,

le Recteur de l'Académie de Créteil, représenté par Charles Henri Baltimore

Au titre des invités : Denis Guillaumin, Bernard Morvan, Elisabeth Vitou

Le conseil est ouvert à 17 heures par son Président.

Point 1-Adoption du procès-verbal du conseil du 9 juillet 2007 :

Le procès-verbal, qui a été antérieurement revu par les participants, est adopté à l'unanimité

Point 2- adoption de la charte des thèses d'Université Paris-Est

Une charte des thèses est en vigueur propre à chacun des sites de Marne et de Créteil.

Une charte des thèses unique sera soumise à un prochain conseil début 2008.

Point 3-Conventions de moyens conclues avec les membres fondateurs :

Sont présentés les projets de conventions de moyens avec chaque membre fondateur et un tableau récapitulatif des contributions respectives en personnel et en apport financier. Les projets établis après discussion avec chacun ont nécessités plusieurs itérations, d'une part parce que les différents établissements ne sont pas entrés dans le même niveau de précision concernant les ressources qu'ils mobiliseraient en interne pour le compte du PRES, d'autre part parce qu'a prévalu le souci d'élaborer une trame commune qui devra encore être affinée. C'est un exercice nouveau qui a permis de mieux cerner ce qui devait être inscrit dans la convention et ce qui n'était pas de son ressort. Ces conventions sont révisables en cours d'année, un bilan de leur effectivité en sera fait en milieu d'année, en particulier pour

apprécier l'apport relatif de chacun, et l'on peut ainsi espérer que l'exercice se révélera plus facile l'an prochain.

La discussion porte notamment sur les annexes décrivant les ressources humaines et financières mobilisées par les établissements. Est souligné l'importance, pour rendre pertinente d'éventuelles comparaisons, de bien distinguer dans la contribution des établissements ce qui relève de la prise en charge par eux d'activités du PRES pour le compte de tous, et ce qui relève de leur activité de tutelle, d'élaboration stratégique, de préfiguration des missions confiées au PRES, de précision de cahier des charges, de participation à la réflexion collective et aux instances de concertation. Il est précisé que seules les premières ont été prises en compte dans les conventions. Ainsi n'est pas compté le travail de préfiguration d'un service de la recherche partenariale réalisé entre la direction de la recherche de l'Ecole des ponts et le Saic de l'université de Marne-la-Vallée, devra par contre être comptabilisé le service qui pourra leur être demandé pour la mise en place des procédures et outils de gestion des contrats.

Il est noté également des disparités liées à un apport plus important des premiers fondateurs, disparités qui sont en train de se résoudre normalement au fil de l'implication des nouveaux.

Il est ainsi indiqué que la convention avec l'ESIEE prévoit une discussion en 2008 sur la somme apportée par la Chambre de commerce de Paris, seul l'apport 2007 ayant été consigné dans la convention.

Un tableau comparatif des apports sera établi à mi parcours qui devrait, s'il y a lieu, permettre des réajustements.

Est plus généralement soulignée l'importance d'un cheminement par projet, accordant les ressources au plus près en fonction des avancées et des besoins effectifs.

Les conventions de moyens présentées sont acceptées à l'unanimité par les administrateurs, laissant le soin au président de rectifier quelques modifications de forme.

Un tableau comparatif révisé sera établi avant la préparation du budget 2009.

Point 4- bilan des nouvelles adhésions de membres associés

Le conseil est informé que le conseil d'administration de l'INRETS a voté son adhésion à l'Université Paris-Est, devenant ainsi le cinquième associé du PRES.

Des contacts sont à prendre, dès nomination de leur direction, avec l'IGN et l'ENVA pour les inviter à s'associer au PRES.

Point 5 - Fonctionnement de l'établissement et état de sa mise en œuvre :

Outre le travail fait avec les établissements lors de la rédaction des conventions clarifiant les fonctions des personnels impliqués dans la mise en route du PRES, le président se félicite de la tenue régulière des réunions de l'«équipe projet» permettant une bonne coopération avec les équipes de direction et les services internes des fondateurs. Cela a permis la mise en place des procédures comptables, du logo, du site Web et du réseau d'information,...

Depuis la rentrée le département des formations doctorales est en place, les inscriptions des doctorants se font séparément sur les deux sites de Marne-la-Vallée et Créteil. Il est prévu en 2008 de former 1300 doctorants.

Les premiers ouvrages signés "Université Paris-Est" sont parus et des articles répertoriés sur Web of sciences.

Des réunions thématiques par grands départements (7) sont prévus à la fin du mois ayant pour objet principal la discussion avec les directeurs d'équipes de recherche sur les périmètres à retenir pour conduire l'amélioration et la restructuration des écoles doctorales. Ceux-ci seront présentés (6ou7) au Conseil d'administration de mars

Une assemblée est prévue le 21 novembre avec les directeurs d'écoles doctorales, les personnels concernés par leur fonctionnement et les doctorants membres de leurs conseils qui permettra la désignation des représentants des personnels et des doctorants au CA;
Le conseil est informé des discussions en cours avec le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour que soit harmonisée la contractualisation des écoles doctorales (report de celles de Paris12 en 2009) avec les contrats d'objectifs de celles de Marne-la-Vallée et de l'école des ponts. Les nouvelles écoles doctorales de Paris-Est seront donc déposés mi 2009 pour mise en œuvre en janvier 2010.

Sont rappelées dans la discussion, les principes ayant guidé la mise en place de l'établissement : la nécessité d'une recherche systématique de synergie et d'apport de valeur ajoutée aux établissements sans laquelle le PRES ne pourra se développer. Est également soulignée l'attention à porter à l'accord explicite des membres pour toute nouvelle délégation de compétence à l'établissement.

Point 6- organigramme et nomination d'une VP Développement international

Le conseil est informé de l'organigramme fonctionnel mis en place pour conduire les activités de l'établissement. Outre les vice-présidents, le secrétaire général et les chargés de mission directement rattachés au président, le département des formations doctorale est maintenant pleinement opérationnel, avec un directeur rattaché au vice président recherche, des personnels propres sur chaque site et un directeur et un personnel administratif par école. Le point faible est encore la construction des services administratifs et comptables pour lesquels l'établissement reste encore entièrement dépendant d'une prise en charge des tâches par les établissements membres. Cette situation voulue en 2007 devra être dépassée début 2008;

Le président propose ensuite la création d'une vice-présidence chargée du développement international. Il fera appel pour cette fonction à Patricia POL, maître de conférence à l'université Paris 12 Val-de-Marne, comme vice-présidente dont il rappelle l'importante expérience des relations internationales et le rôle au sein du réseau européen des promoteurs de Bologne.

La création d'une vice présidence au Développement international est acceptée à l'unanimité, Patricia Pol en sera chargée

Point 7 - Budget-DBM1

Dans le cadre de la DBM présentée, est prévu un excédent de fonctionnement sur l'exercice, toutes sections (fonctionnement et investissement) confondues, à hauteur de 366 180 euros, l'équilibre en total général se réalisant à hauteur de 4 366 180 euros. Sont notamment réévaluées les recettes liées à la perception des droits d'inscription des doctorants, à hauteur de 431 850 euros. Ce montant correspond à un effectif global inscrit prévisible de 1325 inscrits au titre de l'année universitaire 2007-2008, qui correspond à une estimation basse compte tenu des inscrits dans les établissements membres en 2006-2007.

Sont également évoqués, la nécessaire couverture du besoin de fonds de roulement de l'établissement pour assurer son fonctionnement, et la nécessité de doter l'établissement en capital, (au-delà des 4 millions d'euros d'amorçage versés par le ministère) pour en faire un acteur attractif et crédible, doté d'une capacité stratégique, par exemple dans la perspective de constituer une fondation.

Il est ainsi retenu que de nouveaux échanges aient lieu entre les représentants des membres fondateurs et la CCIP, organisme de rattachement de l'ESIIE-Paris, afin de mettre en valeur l'importance et la signification que prendrait une contribution accrue de l'ESIIE Paris, au-

delà de la subvention de 100 000 euros versée au titre de l'exercice 2007, et dont la reconduction apparaît d'ores et déjà probable.

Il est en outre retenu l'objectif de ne porter au titre de l'exercice budgétaire 2008, en recettes prévisionnelles mobilisables qu'un quart du produit des droits d'inscription encaissés pour l'année 2008-2009. Il est à noter que cette exigence, n'a pas été retenue au titre de l'exercice 2007, ce qui conduira, en bonne gestion, à en reporter environ les trois quarts sur 2008.

Cette pratique est celle qui a été préconisée par la cour des comptes à l'Université de Paris 12 qui l'appliquera pour l'ensemble à la prochaine rentrée pour l'ensemble de ses droits d'inscriptions.

La décision budgétaire modificative numéro 1 relative à l'exercice 2007 est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée par le Président à 19 heures.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le lundi 10 décembre 2007 à 17 heures, à l'Université de Paris 12 Val de Marne à Créteil.